

FICHE D'ECART

Fiche n° 11

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Heloux Picau Site inspecté : Le Pont L

Date de l'inspection: 03/12/2017

Constat de l'inspecteur :

Poteaux incendies non partitionnés en accord avec pompier

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : 7.2.5. de l'AP d'autorisation du 27/05/14
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable) : modifiée le 13/04/2017

En cas d'omission la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

PICHAUD Frédéric
D. Accusem

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

EXPLOITANT

prise de contact avec le SDIS 84 effectuée le 14/12/2017 afin d'avancer sur ce sujet.

Deux personnes ont été contactées :
- Capitaine Florent RICHARD
- Lieutenant Damien BACHELIER

Une visite préventive au 15/03/2018 a été reportée à la demande du SDIS à une date ultérieure non définie.

→ Dans l'attente, et pour la sécurité incendie du site, un poteau a été mis en place le 07/03/2018.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

- Transmettre sous 1 mois la date de VI du SDIS 84 sur ce site

- Transmettre en conclusions de cette visite du SDIS

- le partitionnement des poteaux incendie sera vérifié lors du prochain VI

L'inspecteur le 06/03/2018 BF

* Fiche soldée le : 04/06/2019 Heloux du 23/05/19 avec SDIS

1/20

FICHE D'ÉCART

Fiche n° 2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Telence Accueil Site inspecté : Le Pont

Date de l'inspection: 08/02/2017

Constat de l'inspecteur :

1 réservoir d'eau non montée et non péché
1 réserve d'eau pleine mais non validée par pompes

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : 7.25 de l'AP et autorisation du 27/05/14
(indiquer le référentiel réglementaire opposable) modifié le 13/04/2017

En cas d'omission la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

PICHON Frédéric
Directeur

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

→ prise de contact avec le SDIS 84 effectuée le 11/02/17 afin d'avancer sur ce sujet.

Deux personnes ont été contactées : - Capitaine PARENT RICHARD
- Lieutenant DOMIN BACHELIER

Une visite prévue au 15/03/18 a été reportée par le SDIS à une date ultérieure non définie.

→ Dans l'attente, et pour la sécurité incendie du site, un poteau a été mis en place le 07/03/2018.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé
Proposition de mise en demeure
Proposition d'arrêté complémentaire
Commentaires :

Oui Non
Oui Non
Oui Non

- Transmettre sous 1 mois la date de visite du SDIS 84
- Transmettre les conclusions de cette VI au SDIS
- le positionnement des bâches sera vérifié lors d'une prochaine VI

L'inspection le 08/03/2018

X Fiche soldée le : 09/06/2019 Tel accord du 23/05/19



pu SDIS

LAB